



Castor d'Europe.

Extrait de « Brehm's Life of animals : a complete natural history for popular home instruction and for the use of schools » de 1895.

# Pourquoi le castor ne s'est-il pas éteint en Europe ? Regards d'un historien

Rémi LUGLIA<sup>1</sup>

## Résumé

Unanimement considéré comme nuisible, le Castor d'Europe est au bord de l'extinction à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La population française se trouve alors réduite à quelques couples localisés dans le Bas-Rhône et très menacés. Mais le castor ne s'éteint pas, contrairement à d'autres espèces à la même époque. Que s'est-il donc passé à la charnière des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles qui a permis sa sauvegarde ?

D'avantage que des modifications écologiques ou éthologiques, il semble que ce soit un changement majeur de paradigme chez les savants naturalistes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle qui ait rendu possibles, *in extremis*, les mesures de protection par une patrimonialisation du castor fondée sur sa rareté et la notion d'équilibre naturel.

Ainsi, en France, des naturalistes soutenus au niveau national par certains savants (Société d'acclimatation notamment), obtiennent des arrêtés préfectoraux interdisant la destruction du castor dans le Gard, les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse en 1909, puis en Drôme en 1922. D'autres pays européens font de même. Puis des réserves sont créées et des réintroductions menées pour accompagner la puissante recolonisation naturelle, fondée sur une grande adaptabilité animale.

Rares sont les espèces menacées d'extinction qui connaissent un tel rétablissement. Cela fait du Castor d'Europe une espèce exemplaire, bien que son acceptation sociale, facteur essentiel de sa survie, ait été singulièrement précoce.

**Mots-clés :** utilitarisme, protection de la nature, réintroduction, acceptation sociale, naturalistes.

## Beaver Why is it does not go out in Europe? Views of a historian

### Abstract

Unanimously considered harmful, the European beaver is on the verge of extinction in the late nineteenth century. The french population is then reduced to a few couples located in the Bas-Rhône and very threatened. But the beaver does not know extinction, unlike other species at the same time. What has then happened at the turn of the nineteenth and twentieth centuries allowing its preservation?

More than ecological or ethological changes, it seems to be a major paradigm shift among naturalists scientists in the late nineteenth century that has made possible protective measures: because of its rarity and thanks to the concept of natural balance, beaver became a heritage.

In France, naturalists (including the 'Société d'acclimatation'), get prefectural orders prohibiting the destruction of the beaver in the Gard, the Bouches-du-Rhône and Vaucluse in 1909, in Drôme in 1922. Other European countries do the same. Reserves are created and reintroductions carried out to accompany the powerful natural recolonization, based on a large animal adaptability.

Endangered species that have such a recovery is rare. This makes the European beaver exemplary case, although its social acceptance, which is essential for its survival, was singularly early.

**Key words :** utilitarianism, nature conservation, reintroduction, social acceptance, naturalist.

<sup>1</sup> 39 quai Ulysse Besnard - 41000 Blois - remi.luglia@free.fr

## Introduction

Peut-être semblera-t-il à certains étonnant, voire présomptueux, qu'un historien participe à un congrès de mammalogie et écrive dans une revue naturaliste sur un animal, fut-il le Castor d'Europe (*Castor fiber*). Pourtant, rien de bien original à cela : depuis plus de trente ans, les historiens savent que « les animaux ont une histoire » (DELORT, 1984) et que leur étude conduit à mieux comprendre l'homme et ses sociétés mais aussi les rapports que ce dernier entretient avec son environnement et le reste de la nature. En France, des travaux récents (par ex. BACOT *et al.*, 2003 ; FRIOUX et PÉPY, 2009 ; KOHLER, 2012) montrent toute la diversité et la richesse de cette histoire de l'animal qui s'envisage désormais de façon complète en inversant le point de vue (BARATAY, 2012a et b).



Figure 1. Der Biber (ANONYME, 1858 : 68).

Mais pourquoi les historiens étudieraient-ils le Castor d'Europe ? Jusqu'à présent ils ne l'ont évoqué que par les représentations humaines d'un animal-prétexte. Ainsi un antiquisant pensera à la gémellité la plus célèbre de la mythologie gréco-romaine (Castor et Pollux) là où viendra à l'esprit d'un historien du culturel plutôt Simone de BEAUVOIR et son surnom Castor, venu dit-elle du fait que « Les Castors vont en bande et ils ont l'esprit constructeur » (*Mémoires d'une jeune fille rangée*). Ceux qui étudient les villes citeront le mouvement d'auto-construction coopérative des années 1950-1960, sans parler de Castorama pour les bricoleurs. Tous nous connaissons les histoires du Père Castor ou les « Castors juniors ». Enfin, s'il s'agit d'un médiéviste ou d'un moderniste qui s'intéresse au commerce ou à la parure, voire à la colonisation de l'Amérique du Nord, il pensera à la fourrure (DELORT, 1978 et 1986 ; ALLAIRE, 1999). C'est cette dernière démarche qui nous rapproche le plus de l'animal, enfin d'une partie de lui...

Car toutes ces approches mettent l'homme au centre de leurs interrogations et aucune ne s'intéresse véritablement au castor en tant qu'espèce ou être sensible. Or le castor (*Castor fiber*), parfois nommé bièvre, plus gros rongeur d'Europe, inféodé aux cours d'eau et à leurs ripisylves, parfaitement adapté aux milieux aquatiques continentaux, ne saurait être réduit à ses jarres et à sa bourre<sup>1</sup>. Le castor est un animal sauvage différent pour l'historien car il n'est ni domestique, ni prédateur. Les relations de l'homme avec lui sont ainsi d'une autre nature que celles nouées avec les animaux domestiques (BARATAY, 2003 et 2008), le loup (MORICEAU, 2007, 2010, 2011 et 2014) ou l'ours (PASTOUREAU, 2007), pour citer trois exemples parmi les mieux documentés de l'historiographie française.

Or le castor a connu des dynamiques historiques singulières, très largement liées à l'exploitation que l'homme en a fait, exploitation qui a conduit tant d'autres espèces à s'éteindre (par ex. FULLER, 2014 ; GOURDIN *et al.*, 2008). Sauf que le castor, lui, n'a pas connu cette triste et tragique fin, bien qu'il n'en soit pas passé bien loin à vrai dire. Ainsi l'histoire du Castor d'Europe depuis environ mille ans peut se diviser en deux temps : un long temps de déclin puis un temps de regain<sup>2</sup>. Le point de bascule de l'une à l'autre de ces deux dynamiques si opposées, cette charnière temporelle de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> où le sort du castor en tant qu'espèce se joue, apparaît particulièrement signifiant. Car on s'interroge : pourquoi le castor ne s'est-il pas éteint alors qu'une tendance de longue durée conduisait, inéluctablement semblait-il, vers ce triste destin ? Comment expliquer que les hommes de cette époque soient passés de la destruction à la protection ?

1 La fourrure du castor comprend des poils fins, courts et très nombreux appelés « bourre » et des poils raides et longs appelés « jarres » (CABARD, 2009 : 19).

2 J'ai une affection particulière pour ce terme de « regain », que l'on peut remplacer par recolonisation ou réémergence, d'une part car il fait référence à l'œuvre si sensible de Jean GIONO, d'autre part car il désigne l'herbe nouvelle qui repousse drue après que l'homme l'ait fauchée très ras... Belle analogie avec ce qu'a vécu le castor.

# 1. Le temps du déclin

Depuis au moins mille ans, le Castor d'Europe subit une dynamique de déclin par la diminution de ses effectifs et la contraction de son aire de répartition. Ce faisant il disparaît progressivement de nombreuses régions d'Europe.

## 1.1. Un castor utilisé

Les européens considèrent depuis longtemps que le castor est un animal utile. Ils prisent en premier lieu sa fourrure pour en faire des gants, des bonnets, des chapeaux (DELORT, 1978), des souliers, tous de prix et recherchés car chauds et assez imperméables (DELORT, 1986). Sa chair ensuite est consommée comme l'archéologie l'atteste déjà chez les Gaulois (MÉNIEL, 2001). Certains clercs médiévaux ont déclaré « maigre » sa queue « écailleuse » donc consommable en temps de carême (LAURIUOX, 2002). Guillaume de DURAND, évêque de Mende en 1287, aurait affirmé que « le bièvre peut être mangé en temps de jeûne en prenant la partie par où il semble poisson » (DUPÉRAT, 2009). Aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, ce ne sont plus que les pauvres et les marginaux qui le mangent (MINGAUD, 1907b ; CABARD, 2009). Le castor produit enfin du castoréum (par ex. MATTIOLI, 1572 (Fig. 2) ; MARIUS, 1746), sécrétion odorante issue d'une glande anale qui lui sert à délimiter son territoire et à imperméabiliser son pelage mais qui est utilisée en médecine et en parfumerie (ALLAIRE, 1999 ; VADROT, 2000 ; FRAPNA, 2007).



Figure 2. Le bièvre (MATTIOLI, 1572 : 213).

L'« utilité » du castor n'entraîne donc pas sa protection mais bien sa destruction, car il est utile à l'homme une fois mort, contrairement aux animaux considérés comme des auxiliaires de l'agriculture<sup>3</sup>. Galien MINGAUD, directeur du Muséum de Sciences naturelles de Nîmes, et que nous découvrirons plus loin comme un des premiers défenseurs français du castor, propose ainsi la castoriculture pour sauver l'espèce de la destruction, sans succès<sup>4</sup> (MINGAUD, 1907a). Le sort fait au castor participe d'une vision strictement utilitariste du monde, très largement répandue jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle y compris chez les naturalistes (LUGLIA, 2015), où les espèces et les milieux n'ont de valeur que dans leur utilité immédiate et directe : la nature s'organise autour de l'homme et de ses besoins.

## 1.2. Un castor à éliminer

Le castor est donc utile à l'homme par nature mais il possède aussi trois comportements qui le condamnent sans rémission. D'abord, en guise de gîte, il creuse des terriers dans les bancs et les rives (par ex. JOUBERT, 1930) et, d'après certains contemporains, perce les digues. Ainsi, de 1885 à 1891, le « Syndicat des digues du

<sup>3</sup> Cf. par exemple par la « Convention internationale du 19 mars 1902 sur les oiseaux utiles à l'agriculture » (LUGLIA, 2013).

<sup>4</sup> JOUBERT (1930) signale une tentative d'élevage effectuée par le service français des Eaux-et-Forêts à la Maison forestière de la Perjurade (Cévennes) en 1929.

Rhône de Beaucaire à la mer » alloue, sur ce motif, une prime de 15 francs par castor tué. 33 castors sont primés entre 1885 et le 30 juin 1889, date à laquelle Valéry MAYET<sup>5</sup> et M. MORTZ<sup>6</sup> obtiennent l'arrêt de cette mesure (MINGAUD, 1894). Ensuite, le castor se nourrit de l'écorce des arbres du bord de l'eau (Fig. 3) et surtout ne sait pas faire la différence entre un banal saule et un peuplier de culture ou un pommier, provoquant l'ire des agriculteurs riverains (par ex. ROULAND et MIGOT, 1997). Il réalise également des barrages sur des cours d'eau, inondant parfois des cultures en amont (par ex. LE QUELLEC, 1999). Ces deux derniers « défauts » du castor font qu'il est un des rares animaux, avec l'homme, à s'avérer capable de modifier son environnement pour l'adapter à ses besoins, initiant ainsi des débats savants sur la part de l'intelligence et celle de l'instinct dans ses réalisations (RICHARD, 1980).

La conclusion est simple : le castor entrave les activités humaines ; il est nuisible et donc destructible à merci par tous les moyens, autorisés ou non.



Biber bei der Arbeit.  
Originalzeichnung von Guido Hammer.

**Figure 3.** Biber bei der Arbeit (ANONYME, 1858 : 631).

<sup>5</sup> Professeur à l'école d'agriculture de Montpellier.

<sup>6</sup> Conducteur des ponts et chaussées de Tarascon chargé de payer la prime.

### 1.3. Un castor pourchassé et raréfié

Par la chasse et le piégeage, auxquels il convient d'ajouter la modification des habitats par la canalisation des rivières (JOUBERT, 1930) et la création de chemins de halage (DUPÉRAT, 2009 ; REICHHOLF, 1999), l'homme occidental n'a pas attendu l'industrialisation pour ponctionner fortement les populations de castors et les conduire

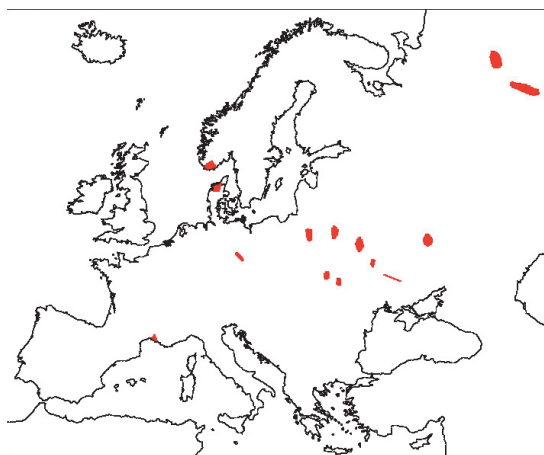


Figure 4. Répartition du Castor d'Europe au début du 20<sup>e</sup> siècle (modifié d'après VÉRON, 1992 : 104).

au bord de l'extinction. Ce mouvement n'est pas propre à la France mais affecte l'ensemble des pays de l'Europe, notamment occidentale (VÉRON, 1992). La plupart des auteurs datent le début de ce mouvement du XII<sup>e</sup> siècle (ROULAND et MIGOT, 1997) car le castor disparaît d'Angleterre et du Pays de Galles à cette date, puis d'Écosse au XV<sup>e</sup> siècle, de Transylvanie, d'Espagne, d'Italie et de l'Ouest de la France au XVI<sup>e</sup>. La Suisse perd son dernier castor en 1804, la Hollande en 1825, la Lituanie en 1841, la Belgique en 1848, la Finlande en 1868, la Suède en 1871, la Prusse en 1879, la Seine (fleuve) en 1888 (VÉRON, 1992 ; DEWAS *et al.*, 2012). En 1900, il ne reste plus que des populations fragmentées et de très petite taille (figure 4) : une centaine d'individus sur l'Elbe, entre Dessau et Magdebourg ; quelques dizaines en basse vallée du Rhône ; au sud-est de la Norvège ; en Pologne ; dans quatre régions de l'URSS (VÉRON, 1992).

Raréfié, le castor échappe aux savoirs des populations européennes et devient étrange<sup>7</sup>. Ainsi le médiéviste François DUCEPPE-LAMARRE constate que dès le XIV<sup>e</sup> siècle, le castor est présent dans les parcs aristocratiques du Nord (Arras, Saint-Quentin), à titre de curiosité car il a déjà disparu du milieu naturel. Le paysage de rives ouvertes peuplées de saules et de peupliers perpétuellement recépés (CATUSSE et LOMBARDI, 2011), qu'il façonnait nuit après nuit, tend alors à disparaître. Pourchassé dans toute l'Europe, le castor semble adapter son comportement à cette situation : il habite des terriers et non plus des huttes (JOUBERT, 1930 ; DELORT, 1978) ; il abandonne la construction de barrages (DELORT, 1986) ; il devient nocturne (CABARD, 2009). Plus discret, confiné dans des espaces délaissés par l'homme, le castor survit. La dynamique continue de raréfaction et de disparition depuis le Moyen Âge laisse cependant à penser à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle que le castor est condamné à l'extinction.

## 2. Le temps de la protection

À cette date, la nuisibilité du castor est incontestée et sa rareté tout autant. Or c'est dans ce double constat que réside pour l'historien tout l'intérêt. En effet, envisager et mettre en œuvre une protection pour cet animal implique de dépasser le paradigme dominant de l'utilité/nuisibilité des espèces et de se soucier du risque d'extinction. Le castor permet alors la mise en évidence de mutations dans la façon de considérer les animaux sauvages, non utilitariste ou différemment.

### 2.1. Un castor sauvé par sa rareté ?

Depuis longtemps en effet le castor n'est plus vraiment « utile » à cause de sa rareté. Il a été remplacé sur le marché de la fourrure et de la parfumerie par son cousin canadien *Castor canadensis* (ALLAIRE, 1999). Seule l'alimentation donne lieu à quelques captures de la part de populations souvent pauvres, par opportunité. Un motif important de destruction disparaît donc, ainsi que l'activité économique qui y était liée.

Selon la même logique, la rareté du castor le conduit à être moins « nuisible », même s'il continue à être détruit pour ce motif dans les zones où il est encore présent.

<sup>7</sup> BUFFON, par exemple, décrit dans son *Histoire naturelle* (t. VIII, 1760) le castor canadien et non le Castor d'Europe.

Mais ses éventuels dégâts sont de plus en plus réduits d'autant que le castor survit dans les zones les moins anthropisées.

C'est dans ce contexte particulier que les savants naturalistes interviennent et parviennent à diffuser auprès de l'élite dirigeante locale une autre vision des rapports à l'animal sauvage.

## 2.2. Une dynamique européenne

Entre la fin du XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle, des mesures de protection des dernières populations de castor sont prises dans de très nombreux pays d'Europe, sans même évoquer le Canada<sup>8</sup>. La Norvège est semble-t-il la première à se préoccuper des castors puisqu'elle en interdit la chasse en 1845 (sauf pour les propriétaires sur leurs terrains) puis totalement en 1863 (RABOT, 1928). La Finlande le protège en 1868, année où le dernier individu est tué (VÉRON, 1992) et la Suède en 1873, deux ans après sa disparition (VÉRON, 1992). Il faut attendre 1962 pour la Suisse<sup>9</sup>.

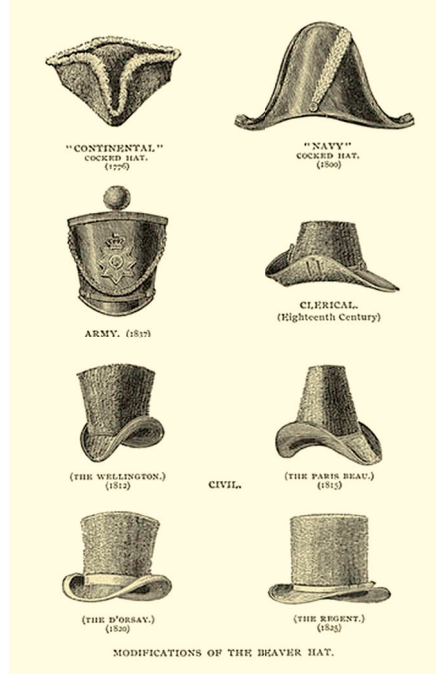


Figure 5. Chapeaux en feutre de castor canadien (Bibliothèque et archives du Canada/C-017338).



Figure 6. GREY OWL donnant un roulé à la gelée à un castor (AUTEUR INCONNU, 1931. Source : chemins de fer nationaux du Canada. Bibliothèque et Archives Canada, e010861684).

8 L'ouvrage fameux de GREY OWL *Sajo et ses castors* paraît en 1935 au Royaume-Uni et est traduit dès l'année suivante à la fois en France et en Allemagne.

9 Source : Office fédéral de l'environnement (Suisse) : <http://www.bafu.admin.ch/tiere/09262/09281/index.html?lang=fr>. Consulté le 10 juin 2013.

## 2.3. Une prise de conscience chez les naturalistes français autour de 1900



Figure 7. Louis MAGAUD D'AUBUSSON  
(Bulletin de la LPO, 1918 : 1).

Dans cette dynamique européenne de protection d'un animal « nuisible », le cas français, bien documenté, semble symptomatique des mutations à l'œuvre dans les sociétés et particulièrement chez les savants.

La rareté du castor et les menaces qui pèsent sur les dernières populations provoquent une prise de conscience chez certains naturalistes locaux à la toute fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1889, Valéry MAYET est apparemment le premier à prendre sa défense et obtient en 1891, avec le soutien du congrès international de zoologie, l'arrêt de la prime à la destruction du castor en Camargue (BLANCHARD, 1890). Ce cri d'alarme est repris à partir de 1894 par Galien MINGAUD qui soutient que « *ce rongeur ne commet pas des dégâts aussi importants que ceux dont les propriétaires riverains, instigateurs de la prime, avaient bien voulu l'accuser* » (1894). Cette question trouve écho au niveau national au sein de la Société d'acclimatation et de la Société zoologique de France. Ainsi Louis MAGAUD D'AUBUSSON (Fig. 7), ornithologue reconnu, recommande de protéger les derniers castors : « *Que nous reste-t-il, à l'heure actuelle, du Castor ? À peine quelques individus dispersés sur le Rhône et le Gard. Conservons-les, au moins, comme échantillons de la race et en souvenir des splendeurs évanouies. [J'] adjure les ponts et chaussées de respecter les jours de ces derniers survivants, au moins à titre de curiosités zoologiques [...]* » (1895). Mais, cette démarche est vigoureusement contestée par nombre de savants qui, en vertu de la nuisibilité de l'animal, militent pour sa destruction. Louis MAGAUD D'AUBUSSON éprouve alors le besoin de se justifier aux yeux de ses collègues en assurant ne pas souhaiter l'expansion des castors mais simplement la protection des dernières populations existantes afin d'éviter leur extinction complète au nom du « *sentiment esthétique des œuvres de la nature* ».

L'idée de protéger un nuisible ne séduit pas grand monde et ne fait en aucun cas florès à cette date. C'est cette position que résume en 1889 dans une séance de la Société d'acclimatation M. D'ORCET en citant un grand propriétaire camarguais, M. SAVOYE : « *La destruction des castors est bien regrettable, mais elle s'impose et l'administration se trouve dans la nécessité de l'encourager* ».

Près de quinze ans plus tard, les choses ont changé, mais essentiellement localement. En effet, Galien MINGAUD fait adopter par la section de zoologie du congrès des sociétés savantes qui se réunit à Montpellier en 1907, un vœu demandant l'interdiction de la capture du castor (MINGAUD, 1907a). En 1909, les préfets du Gard, du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, ainsi que les Conseils généraux correspondants, adoptent des arrêtés interdisant la capture du castor en tous lieux et en tous temps (MINGAUD, 1909). Ils sont suivis en 1922 par le préfet de la Drôme, M. VATRIN, qui est aussitôt récompensé par la médaille d'argent de la Société d'acclimatation pour sa « *protection efficace au castor du Rhône, une espèce en voie de disparition* » (Bulletin de la Société d'acclimatation, 1922, p. 135). Protection paradoxale pourrait-on objecter car ces trois départements subissent de plein fouet les dégâts attribués aux castors par les tenants d'un utilitarisme sans concession et même, répétons-le, par ses défenseurs : « *arbres abattus, digues endommagées sont méfaits souvent réels dont on les accuse* » (CORDIER, 1932).

## 2.4. Une double mutation du paradigme utilitariste

Qu'est-ce qui a pu conduire les élites locales à accepter et à soutenir cette protection ? Galien MINGAUD fournit des éléments de réponse : « *par leur vote unanime, [les Conseils généraux] ont répondu au désir de tous ceux qui voyaient avec peine disparaître de notre grand fleuve méridional et de notre faune un Mammifère aussi intéressant qu'utile* » (MINGAUD, 1909). « *Disparaître* », « *intéressant* », « *utile* » sont les mots-clés de cette citation et expliquent qu'un certain nombre de grands propriétaires de Camargue ou des bords du Rhône ont été sensibilisés par les savants et leurs sociétés, dont ils appartiennent au réseau de sociabilité, mais aussi par les services de l'État (Eaux-et-Forêts et louverterie ;



JOUBERT, 1930) à la cause d'un castor présenté comme une richesse nationale et régionale : de nuisible, le castor est devenu « patrimoine »<sup>10</sup>. Mais ce terme recouvre en fait deux logiques qui se rejoignent en partie.

D'une part, le castor contribue à « l'équilibre de la nature » : c'est une conception pré-écologique fondée sur l'acceptation de la notion d'équilibre naturel qui énonce que toutes les espèces sont utiles dans une nature qui ne s'organise plus uniquement autour de l'homme. Cette notion s'approfondit et se diffuse dans la 2<sup>de</sup> moitié du XIX<sup>e</sup> siècle au sein de la Société d'acclimatation à propos d'autres animaux. Le castor bénéficie de ce concept savant, ce qui explique en partie le vote du Congrès des sociétés savantes en 1907.

D'autre part, le castor bénéficie d'une patrimonialisation. La prise de conscience de la responsabilité de l'homme dans les extinctions et la dégradation des populations a joué ici un rôle essentiel et conduit Galien MINGAUD (1907a) à évoquer « une richesse zoologique nationale ». L'idée de « patrimoine naturel » n'est pas apparue à propos du castor mais bien dans un mouvement européen pour la protection des paysages. Maurice LOYER en 1909 s'inscrit d'ailleurs consciemment dans cette perspective en indiquant vouloir placer le castor « sous la sauvegarde de l'autorité publique au même titre que le sont certains sites pittoresques ou artistiques ainsi que les édifices classés comme monuments historiques<sup>11</sup> » (LOYER, 1909). *Vingt ans plus tard, le même lien peut être identifié avec la loi du 2 mai 1930 sur les monuments naturels (Pour mémoire, 2011) : « À l'instar des sites et monuments historiques, elle sera œuvre pie, cette protection qui va sauver, faire prospérer le « vibré » de Provence, le castor rhodanien, notre « bièvre » de France » (CORDIER, 1932).*

Néanmoins, le fait de passer de la protection d'un paysage à celle d'une espèce implique une mutation dans la façon d'agir car il faut protéger des individus et leurs lieux de vie, rarement remarquables au sens paysager du terme. Avec la sensibilisation des riverains et l'interdiction de la chasse, l'idée vient aux protecteurs de créer des réserves pour les castors. Ces dernières consisteraient à rendre acceptable les contraintes de la cohabitation avec un partage des usages des rives des cours d'eau : protection totale des castors dans la réserve ; destruction en dehors. Parfois même une clôture est envisagée : la réserve devient un parc animalier de conservation d'une espèce dite « sauvage ». C'est le modèle fondé par la réserve ornithologique des Sept-Îles créée en 1912 (LUGLIA, 2015) qui joue à plein : celui d'une réserve intégrale, c'est-à-dire de la mise hors d'activité humaine d'une portion de territoire. Elle est réalisée en 1930 sous l'impulsion d'A. JOUBERT (Eaux-et-Forêts) et de H. CORDIER (louveterie d'Alès) aux confluent

### Légende

- Protection du castor
- Protection des paysages
- Protection du castor et des paysages

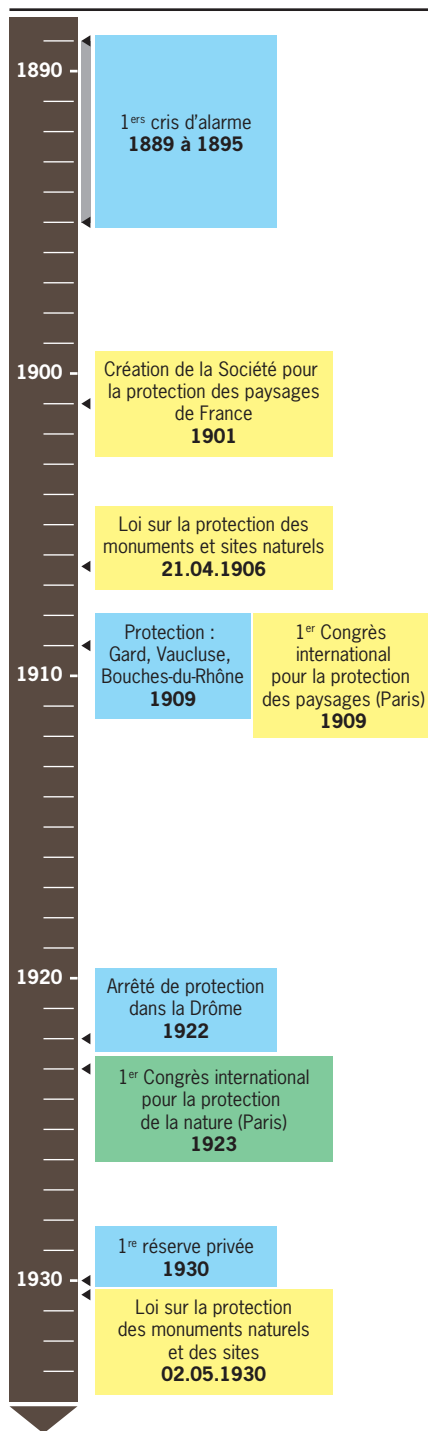


Figure 8. Frise chronologique de la protection des paysages et du castor en France (fin XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècles).

<sup>10</sup> Ici « patrimoine » prend son second sens, celui d'héritage commun que l'on cherche à transmettre intact à ses descendants. Il n'est utilisé par les membres de la Société d'acclimatation dans cette acception qu'à partir de la fin des années 1920.

<sup>11</sup> Nda : Maurice LOYER fait référence ici à la loi du 21 avril 1906, dite « loi BEAUQUIER ».

Rhône et de la Cèze. Tous deux, constatant la non-efficacité des arrêtés préfectoraux interdisant la chasse<sup>12</sup>, obtiennent que de grands propriétaires mettent en réserve les rives des îles qu'ils possèdent et s'engagent « à assurer le respect intégral des colonies existantes et feront collaborer étroitement à cette protection leur personnel de surveillance » tout en supportant « sans récrimination les dommages causés par ce rongeur à leur bois en bordure du fleuve » (JOURBERT, 1930).

En définitive, c'est une prise de conscience des élites scientifiques, sociales et administratives, transformant le regard utilitariste qu'elles portaient jusque-là sur la nature en général et l'animal sauvage en particulier, qui permet, en France, la sauvegarde du castor dans le bas Rhône, avec un retard de près de 40 ans sur les pays scandinaves.

### 3. Le temps du regain

Ces simples mesures d'interdiction de la chasse ont des effets rapidement mesurables : les populations relictuelles de castor se confortent et, une vingtaine d'années après, commencent à recoloniser les territoires anciennement occupés.

#### 3.1. Une expansion naturelle

Étonnamment, mis à part dans les îles britanniques, les populations de castors ne cessent de se développer et leur répartition de s'étendre dans tous les pays d'Europe, jusqu'à atteindre dans certains cas l'optimum écologique (DEWAS *et al.*, 2011). En France, suite à la protection instituée en 1909 et aux actions de terrain, les castors sont de nouveau signalés à Montélimar en 1930 (JOURBERT, 1930) et au sud de Lyon en 1960 (ROULAND et MIGOT, 1997). Toutefois, il faut attendre 1968 pour que la chasse du castor soit interdite au niveau national.

Néanmoins, certains aménagements humains limitent, voire empêchent, l'expansion du castor : l'urbanisation/industrialisation de longues portions de cours d'eau et les barrages au fil de l'eau (ROULAND, 1991 ; CATUSSE et LOMBARDI, 2011). Pour surmonter ces contraintes, mais aussi pour accélérer le processus de recolonisation, les protecteurs mettent en place des réintroductions.



Figure 9. Répartition du Castor d'Europe en 2003 (source : Martin SELL, wikimedia.commons).

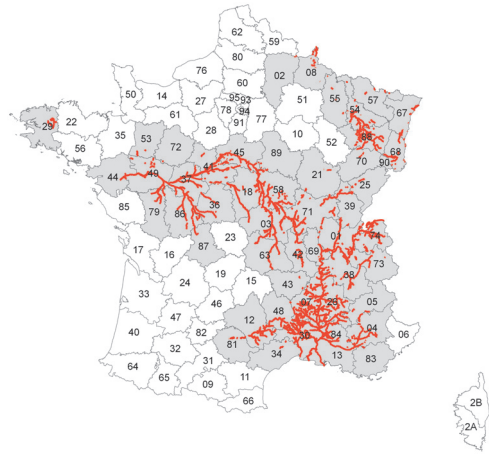
#### 3.2. De nécessaires réintroductions

Là encore, des différences nationales vont se révéler. Premiers à protéger le castor, les pays scandinaves vont être les premiers à le réintroduire. Ainsi en Norvège la population atteint une dizaine de milliers d'individus dans les années 1920 (RABOT, 1928). En Suède, des couples provenant de Norvège sont réintroduits dès 1922 et en 1935 la population est estimée à 500 individus environ (VÉRON, 1992). Dès 1929, l'URSS procède à des réintroductions (VÉRON, 1992). À partir de 1935, la Finlande lâche à son tour des castors capturés en Norvège puis en 1937 des castors canadiens, qui supplantent rapidement les premiers et connaissent une très importante progression (REICHHOLF, 1999). En Pologne, des lâchers ont lieu à partir de 1947 (VÉRON, 1992). En Suisse, les réintroductions commencent en 1956 et sont un grand succès (DEWAS *et al.*, 2011). La Belgique connaît des lâchers non officiels à la fin des années 1990

12 « Nous avons cessé de nous illusionner sur la valeur pratique d'une simple phrase inscrite pour sa défense dans les arrêtés permanents réglementant la chasse. Nous nous sommes aperçus trop souvent que c'était lettre morte et que cette interdiction était ignorée à la fois des riverains, des fourreurs et des agents de répression. Il n'est pas d'exemple particulier d'un seul procès-verbal de gendarmerie sanctionnant la défense faite depuis 1909 dans trois départements. Il faut une surveillance spéciale, active, contrôlée et exercée en accord avec les grands propriétaires riverains intéressés ». (JOURBERT, 1930).

(DEWAS *et al.*, 2011). En Espagne, 18 castors sont lâchés en 2003 (DEWAS *et al.*, 2011). Dans toute l'Europe le castor regagne du terrain.

En France, des réintroductions ont lieu à partir de 1957. Elles ont pour objectif de surmonter les obstacles humains<sup>13</sup>, qui peuvent aussi être aménagés (FRAPNA, 2007), ou d'amorcer la reconquête d'un nouveau bassin fluvial<sup>14</sup>. Elles s'accompagnent parfois d'un aménagement des cours d'eau pour favoriser la recolonisation (maintien d'une ripisylve ; exploitation raisonnée des sables et graviers). Conscients des conflits d'usage que le castor peut provoquer, les pouvoirs publics<sup>15</sup> et les associations de protection de la nature font un important effort d'information avant toute réintroduction (ROULAND, 1991 ; CATUSSE et LOMBARDI, 2011). L'expansion du castor en France est très nette.



**Figure 10.** Répartition du castor en France en 2013. Les données couvrent la période de 1994 à 2013. Source : Réseau des Correspondants Castor ONCFS. Cartographie : ONCFS - février 2014

### 3.3. Les raisons du regain du castor

Il est vrai que le castor possède plusieurs caractéristiques qui se révèlent des atouts majeurs dans le contexte européen du xx<sup>e</sup> siècle (ERÔME, 1982). Il est très peu sensible à la plupart des pollutions des cours d'eau (ROULAND, 1991) et il tolère une forte présence humaine. Du moment qu'il a suffisamment d'arbres à écorcer dans une bande de 20 m à 30 m de large de chaque côté du cours d'eau, des bancs dans lesquels creuser son terrier, un étiage laissant 60 cm d'eau devant son entrée sous-marine, et qu'il n'est pas pourchassé, il s'installe durablement et sait se faire très discret. Ainsi une famille de castor s'est installée durablement dans le centre-ville de Lyon, en face de la Cité Internationale (BRÜGMANN et FOUILLAT, 2008 ; FRAPNA, 2007).



**Figure 11.** Chantier de castor au cœur de Lyon.

13 Par ex. en procédant à des lâchers sur le Rhône en amont de Lyon (AMOROS et BOURDON, 1980).

14 C'est le cas pour la Loire avec les lâchers effectués entre 1974 et 1976 à Blois (Loir-et-Cher) (RICHER et SARAT, 2011).

15 Un « Réseau castor » piloté par l'ONCFS a été créé en 1987 (VADROT, 2000).



## Rémi LUGLIA

Agrégé et docteur en Histoire, il est chercheur associé au Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, UMR 6583 (CNRS / Université de Caen Basse-Normandie), « Axe rural ».

Compte tenu de la plasticité et du peu d'exigence écologique de cette espèce, les conditions humaines et sociales se sont avérées déterminantes. Or, force est de constater que le retour du castor repose sur l'acceptation socialement partagée de la ré-insertion d'un élément sauvage dans un environnement anthropisé et de ses conséquences à la fois négatives (dégâts, limites aux aménagements, coûts) et positives (gage de naturalité, hausse de la biodiversité, valorisation sociale).

## Conclusion

Le sauvetage du castor en tant qu'espèce est une des vraies, et rares, réussites de la protection de la nature en France et en Europe car, au bord de la disparition au début du <sup>XX</sup><sup>e</sup> siècle, il n'est plus considéré aujourd'hui comme menacé<sup>16</sup> et connaît une très belle dynamique de recolonisation dans de nombreux bassins fluviaux français et européens. Cette réussite peut apparaître paradoxale car elle concerne une espèce unanimement considérée comme nuisible alors que les contemporains sont bien en peine d'obtenir une protection réelle et efficace pour les espèces qu'ils jugent utiles<sup>17</sup>. Ce succès repose sur une double mutation des représentations chez les naturalistes avec, d'une part, l'acceptation de la notion d'équilibre naturel et de l'utilité de toutes les espèces et, d'autre part l'invocation d'une valeur patrimoniale pour une espèce. Cette dernière évolution est essentielle car elle survient à une époque où la notion de patrimoine est admise pour d'autres sujets (monuments, paysages) et est bien reçue par les pouvoirs publics et les élites traditionnelles. De plus, cette mutation participe puissamment à la définition par les naturalistes de la réserve intégrale, comme conservatoire d'une nature considérée comme « vierge » de toute présence humaine ou comme « sauvage ». Prise en 1909, la mesure d'interdiction de la capture du castor du Rhône participe à la dynamique qui aboutira en 1930 à la loi sur les monuments naturels.

Ainsi, chez les savants, on peut identifier un lent cheminement d'une conception utilitariste de la nature vers sa protection écologique intégrale, un passage d'une nature considérée comme un objet à une nature qui devient « *patrimoine de l'humanité* » (Albert LEBRUN, 1931), à conserver pour les « *générations à venir* » (Edmond PERRIER, 1913). Les actions de régulation finissent par perdre leur légitimité au sien d'une Société d'acclimatation qui se tourne alors vers l'unique objectif de la protection.

Le cas du castor permet ainsi de mettre en évidence une transformation majeure du rapport de l'homme à la nature depuis le début du <sup>XX</sup><sup>e</sup> siècle : la vision utilitariste du monde cède la place à un regard plus éthique, plus savant (pré-écologique pourrait dire), plus patrimonial, qui conduit à une conception davantage biocentrée d'une nature dont l'homme n'est plus extériorisé mais tend à y être réintégré (LUGLIA, 2015). En définitive, ce sont ces transformations des représentations humaines qui sauvent le castor, bien davantage que les conditions ou adaptations éco-éthologiques. L'exemple du castor rend manifeste l'éveil de la protection de la nature en France et en Europe et notamment les spécificités du courant naturaliste. Le castor est une réussite exemplaire de la protection et du rétablissement d'une espèce sauvage menacée d'extinction. Cette dynamique est européenne malgré quelques décalages temporels et la France n'apparaît pas comme le mauvais élève de l'Europe.

Mais si la situation du Castor d'Europe est tout à fait rassurante désormais, de nouveaux enjeux se révèlent. Il s'agit de définir un mode de cohabitation satisfaisant et durable entre l'homme et cette espèce alors que des tensions grandissantes apparaissent à cause d'un rapprochement des hommes et des castors par la recolonisation de petits émissaires.<sup>18</sup>

16 *Castor fiber* est inscrit comme « LC » (« Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible) ») sur UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2009), *La Liste rouge des espèces menacées en France*, Paris.

17 Par exemple la *Convention internationale pour la protection des oiseaux utiles à l'agriculture* (1902) n'a pas de conséquences pratiques.

18 Tout document concernant l'histoire du castor est susceptible d'intéresser l'auteur pour parfaire son travail de recherche.

## Bibliographie

- ALLAIRE B. 1999. Pelleteries, manchons et chapeaux de castor. Les fourrures nord-américaines à Paris 1500-1632. Septentrion-PUPS, Paris, 304 p.
- ANONYME. 1858. Der Biber. Die Gartenlaube. Ernst Keil's Nachfolger, Leipzig.
- Bulletin de la Société d'acclimatation (1854-1946), sous diverses appellations.
- Bulletin de la Société zoologique de France
- AMOROZ F. & BOURDON M. 1980. Réintroduction du castor à l'amont immédiat de Lyon. *Bulletin de la Société Linnéenne de Lyon* 49: 505-510.
- BACOT P., BARATAY É., BARBET D., FAURE O. & MAYAUD J.-L. 2003. L'animal en politique. L'Harmattan, Paris, 384 p.
- BARATAY É. 2003. Et l'homme créa l'animal : histoire d'une condition. Odile Jacob, Paris, 376 p.
- BARATAY É. 2008. La société des animaux : de la Révolution à la Libération. La Martinière, Paris, 191 p.
- BARATAY Éric. 2012a. Pour une histoire éthologique et une éthologie historique. *Études Rurales* 189-1: 91-106.
- BARATAY É. 2012b. Le point de vue animal. Une autre version de l'histoire. Seuil, Paris, 388 p.
- BLANCHARD R. 1890. Congrès international de zoologie (5-10 août 1889). Compte-rendu sommaire. Imprimerie Nationale, Paris.
- BRÜGMANN F. & FOUILLAT B. 2008. Le Castor en région lyonnaise. Naturama, Lyon, 69 p.
- CABARD P. 2009. Le Castor. Delachaux et Niestlé, Paris, 192 p.
- CATUSSE M. & LOMBARDI A. 2011. Le castor en France. Histoire d'une reconquête. *Le Courrier de la Nature* 263: 20-25.
- CORDIER H. 1932. La protection du Castor du Rhône. In : GRUVEL A. & VALOIS CH. Deuxième congrès international pour la protection de la nature (Paris : 30 juin-4 juillet 1931). Procès-verbaux, rapports, vœux. Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, Paris:125.
- DELORT R. 1978. Le commerce des fourrures en occident à la fin du Moyen Âge (vers 1300-1450). École française de Rome, Rome, 1383 p.
- DELORT R. 1984. Les animaux ont une histoire. Seuil, Paris, 391 p.
- DELORT R. 1986. Histoire de la fourrure de l'antiquité à nos jours. EDITA, Lausanne, 237 p.
- DEWAS M., HERR J., SCHLEY L., ANGST C., MAINET B., LANDRY P. & CATUSSE M. 2012. Recovery and status of native and introduced beavers *Castor fiber* and *Castor canadensis* in France and neighbouring countries. *Mammal* 42: 144-165.
- DUPÉRAT M. 2009. Le Castor. Éditions Artémis, Paris, 63 p.
- ÉRÔME G. 1982. Contribution à la connaissance éco-éthologique du Castor (*Castor fiber*) dans la vallée du Rhône. Thèse de doctorat en biologie, Université Claude-Bernard, Lyon.
- FRAPNA. 2007. Le castor. Les cahiers Nature-Culture, Lyon.
- FRIOUX S. & PÉPY É.-A. (dir.). 2009. L'animal sauvage entre nuisance et patrimoine : France, XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle. ENS éd., Lyon, 190 p.
- FÜLLER E. 2014. Animaux disparus. Histoire et archives photographiques. Delachaux et Niestlé, Paris, 256 p.
- GOURDIN H. & JOVENIAUX A. 2008. Les oiseaux disparus d'Amérique dans l'œuvre de Jean-Jacques Audubon. La Martinière, Paris, 159 p.
- GREY OWL. 1935. The Adventures of Sajo and her Beaver People. London (Lovat Dickson Ltd.).
- JOUBERT A. 1930. Une réserve protégée du castor du Rhône. *Revue des eaux et forêts* 68: 385-389.
- KOHLER F. (dir.). 2012. Sociabilités animales. *Études Rurales* 189-1.
- LAURIOL B. 2002. Manger au Moyen Âge : pratiques et discours alimentaires en Europe aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Hachette Littérature, Paris, 298 p.
- LE QUELLEC J.-L. 1999. La « fuite » des « castors migrateurs » des Monts d'Arrée. Groupe mammalogique breton, Traces, 57 p.
- LOYER M. 1909. Procès-verbal de la séance du 2 novembre de la section de mammalogie. *Bull. SNAF*, VI5, 39.
- LUGLIA R. 2013. Le savant, l'oiseau et l'agriculture. La Société d'acclimatation et la protection des oiseaux (1854-1939). *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher* 68: 137-148.
- LUGLIA R. 2015. Protéger la nature. La Société d'acclimatation (1854-1960) et le courant naturaliste. Presses Universitaires de Rennes, coll. « Histoire ». Version remaniée de la thèse.
- MAGAUD D'AUBUSSON L. 1895. Le bièvre. *Revue des Sciences Naturelles Appliquées*. *Bulletin de la Société nationale d'acclimatation de France* V2: 513-519.
- MARIUS J. & FRANCUS J. 1746. Traité du castor [...]. Durand, Paris.
- MATTIOLI P. 1572. Commentaires de M. Pierre André Matthioli médecin sennois, sur les six livres de Ped. Dioscoride [...]. Guillaume Rouille, Lyon.
- MÉNIEL P. 2001. Les Gaulois et les animaux : élevage, repas et sacrifices. Errance, Paris, 127 p.
- MINGAUD G. 1894. Note sur cinq espèces ou races de Mammifères en voie d'extinction dans quelques départements du Midi de la France. *Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes* 22: 42-47.
- MINGAUD G. 1907a. La protection du Castor du Rhône. In : Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes en 1907 à Montpellier. Sciences. Paris: 159-162.
- MINGAUD G. 1907b. La protection du Castor du Rhône. *Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes*, 45-49.
- MINGAUD G. 1909. La protection du Castor du Rhône. *Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes*, 37.
- MORICEAU J.-M. 2007. Histoire du méchant loup : 3000 attaques sur l'homme en France. Fayard, Paris, 623 p.
- MORICEAU J.-M. & MADELINE P. (dir.). 2010. Repenser le sauvage grâce au retour du loup. Bibliothèque du Pôle Rural, Caen, 254 p.
- MORICEAU J.-M. 2011. L'homme contre le loup : une guerre de deux mille ans. Fayard, Paris, 479 p.
- MORICEAU J.-M. (dir.). 2014. Vivre avec le loup ? Trois mille ans de conflit. Tallandier, Paris, 619 p.
- D'ORCET. 1889. Le Castor du Rhône. *Revue des Sciences Naturelles Appliquées*. *Bulletin de la Société nationale d'acclimatation de France* IV6: 3.
- PASTOUREAU M. 2007. L'ours : histoire d'un roi déchu. Seuil, Paris, 419 p.
- Pour mémoire. 2011. La loi de 1930 à l'épreuve du temps : les sites, atouts pour les territoires. Actes de la journée d'études du 29 novembre 2010. *Revue Pour mémoire*, HS.
- RABOT C. 1928. La renaissance du castor en Norvège. *La Nature* 56-2787: 529-533.
- REICHOLF J. 1999. Le retour des castors : surprises écologiques. Flammarion, Paris, 282 p.
- RICHARD B. 1980. Les Castors. Balland, Paris, 171 p.
- RICHIER S. & SARAT E. (dir.). 2011. Le castor et la loutre sur le bassin de la Loire. Synthèses des connaissances 2010. Réseau mammifères du bassin de la Loire, ONCFS, Plan Loire grandeur nature.
- ROULAND P. & MIGOT P. 1997. Le Castor dans le Sud-Est de la France. Paris (ONC).
- VADROT C.-M. 2000. Le Castor. Actes Sud, Arles, 125 p.
- VÉRON G. 1992. Histoire biogéographique du Castor d'Europe (*Castor fiber*). *Mammalia* 56-1: 87-108.